

INCENDIES : réintégrons en urgence nos pompiers suspendus



Par Nicole et Gérard Delépine

Les incendies se multiplient. Les 5000 pompiers français suspendus manquent tellement que nous acceptons des pompiers étrangers non vaccinés !

Le président Macron a élevé les pompiers (comme les soignants) au rang de « héros ». Mais en France il ne fait pas bon d'être un héros en période de folie covid. Les héros sont fatigués et sont exclus de leur activité s'ils ne se plient pas aux ukases du président, telle l'injection anticovid expérimentale.

Environ 5000 pompiers professionnels ont ainsi été exclus ou ont fui la profession et de nombreux sapeurs-pompiers volontaires en formation se sont dirigés vers d'autres professions.

Et ces pompiers manquent cruellement sur le front des incendies, comme les soignants eux aussi soumis à l'obligation d'injection manquent aux urgences et dans les blocs opératoires.



Car si nos gouvernants ont été incapables de consolider les services publics de sécurité intérieure (pompiers, hôpitaux, police), ils ont été très performants pour les démotiver en refusant de les écouter et en leur imposant des obligations inutiles et dangereuses.



Pour combler le déficit d'effectifs, le gouvernement mendie des pompiers étrangers non vaccinés d'Allemagne, d'Espagne, d'Autriche, de Pologne et de Roumanie ! Et nos voisins européens, considérant l'inefficacité des injections à empêcher les contaminations et les transmissions, n'ont pas émis d'obligation inutile et ne souffrent pas de pénurie de personnel comparable à la nôtre !



Reprenons la proposition de loi des sénateurs éclairés enregistrée à la Présidence du Sénat le 16 juin 2022.

## PROPOSITION DE LOI visant à abroger l'obligation vaccinale des personnels soignants et des pompiers

PRÉSENTÉE par :

Mmes Sylviane NOËL, Sabine DREXLER, Claudine THOMAS, M. Alain JOYANDET, Mmes Annick PETRUS, Laurence MULLER-BRONN, MM. Daniel LAURENT, Alain HOUPERT, Laurent DUPLOMB, Mme Kristina PLUCHET, M. Sébastien MEURANT, Mmes Sylvie GOY-CHAVENT, Christine BONFANTI-DOSSAT, MM. Jean-François LONGEOT, Cyril PELLELAT et Mme Christine HERZOG, Sénatrices et Sénateurs

### EXPOSÉ DES MOTIFS

*Mesdames, Messieurs, il y a un peu plus de deux ans, l'épidémie de Covid-19 submergeait brutalement nos hôpitaux. Du jour au lendemain, les soignants ont dû faire preuve d'adaptabilité pour tenter de contrer cette vague épidémique sans précédent dans l'histoire de notre pays. Nos soignants, avec une grande conscience professionnelle, ont pendant cette période enchaîné les journées harassantes, renoncé à leurs congés et jours de repos, tout cela dans des conditions dignes du tiers-monde, sans sourciller. Parce que nous étions « en guerre » contre l'épidémie, ils ont dû faire face avec beaucoup d'ingéniosité et d'abnégation, au péril de leur propre santé. Sans gants, sans masques, ils ont été réduits à recourir au système D : en se fabriquant des blouses avec des sacs poubelles et en réutilisant, encore et encore, des masques usagés, faute de stocks suffisants. Un dévouement sans peur d'égal, qui avait ému les Français, qui chaque soir, étaient réunis à leurs fenêtres à 20 heures pour applaudir ces héros. Puis brutalement, le sort réservé aux soignants a changé : les héros d'hier sont devenus les parias d'aujourd'hui. Alors que l'obligation vaccinale a été rejetée par le Parlement français, laissant à chacun la liberté toute relative face à un pass sanitaire puis vaccinal très discriminant de recourir à la vaccination, les soignants et assimilés (pompiers par exemple) n'ont pas eu ce choix. Ordre leur a été donné d'obtenir un schéma vaccinal initial complet avant le 15 octobre 2021, faute de quoi ils seraient suspendus, sans revenu, sans statut. À compter du 30 janvier 2022, la dose de rappel a été intégrée dans l'obligation vaccinale pour tous les professionnels afin qu'ils puissent continuer à exercer leur activité. Alors que de multiples études montrent que la vaccination n'a que très peu d'incidence sur le portage et la transmission du virus, alors que l'immense majorité des pays ont abandonné cette obligation vaccinale, des milliers de soignants et de pompiers*

français ont été suspendus parce qu'ils ont choisi d'exercer, comme tous les autres français, leur libre choix à l'égard de ce vaccin. Des dizaines de milliers de héros du quotidien qui font cruellement défaut à notre hôpital déjà exsangue, ainsi qu'à notre chaîne de secours déjà éprouvée par deux années de crise sanitaire. Ainsi, le gouvernement s'est lui-même contraint à rappeler des soignants vaccinés, mais malades du Covid (positifs, donc) au lieu de faire appel à des personnels non vaccinés, mais négatifs et prêts à se faire tester chaque jour si nécessaire. Kafka en rêvait, le gouvernement l'a fait !

Alors que la saison estivale n'a même pas encore débuté et que la plupart des régions vont connaître un afflux de population touristique très important, l'ensemble de nos structures de santé, publiques comme privées, se trouvent aujourd'hui déjà dans une situation extrêmement critique en raison de cette pénurie de personnels soignants. Le maintien de cette mesure discriminatoire portera un coup fatal et irréversible à notre système de santé déjà terriblement éprouvé si nous ne réagissons pas très vite. Chaque jour, faute de personnel disponible, des établissements de santé déprogramment des interventions chirurgicales, des EHPAD gèlent des lits, des centres médico-psychologiques renvoient des patients lourdement handicapés dans leurs familles, des maires déplorent la multiplication des déserts médicaux, des services d'urgence ferment leur porte... Les situations de ce type se comptent par milliers, et plongent des malades et des familles entières dans la détresse. Bon nombre de ces soignants suspendus sans perspective ont d'ores et déjà opté pour une reconversion dans d'autres secteurs d'activité. Dans certaines régions frontalières comme la Haute-Savoie, ces personnels ont choisi d'aller exercer leur activité dans les pays voisins comme la Suisse, où cette obligation vaccinale n'est pas requise. En outre, les récentes mesures adoptées pour favoriser l'attractivité des métiers de la santé ne porteront leur fruit que dans plusieurs années. En attendant, il est absolument vital de ne pas fragiliser encore davantage les effectifs de notre personnel de santé. Cette crise a mis en lumière le malaise de nos soignants, les dysfonctionnements d'un hôpital sur-administré et sous-doté, les défaillances dans les chaînes de décisions.

Alors que nous avons désormais tous repris une vie quasiment normale face à ce virus, il est grand temps de tirer toutes les leçons de cette période moribonde et de remuscler sans tarder notre système de santé. Certains facteurs nécessiteront malheureusement du temps pour être corrigés : le déficit de personnel en fait partie. Il est donc absolument indispensable de supprimer le plus vite possible cette obligation vaccinale pour les soignants, de réhabiliter sans perdre une minute ces milliers d'hommes et de femmes indignement traités par l'État français et de leur accorder, enfin, respect et reconnaissance. Tel est l'objet de la présente proposition de loi qui propose dans son article 1er d'abroger les dispositions de l'article 12 de la loi du 5 août 2021 relative à l'obligation

*vaccinale des personnels soignants, en les réintégrant aux effectifs des établissements concernés, et dans son article 2 de permettre aux agents du service public concernés de conserver l'état d'avancement d'échelon et de grade qu'ils possédaient avant leur suspension.*

Proposition de loi visant à abroger l'obligation vaccinale des personnels soignants et des pompiers

#### Article 1er

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire est ainsi modifiée : 1° Le I de l'article 12 est abrogé ; 2° Les articles 13 à 19 sont abrogés.

#### Article 2

Les agents du service public mentionnés au I de l'article 12 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée conservent l'état d'avancement qu'ils possédaient avant leur suspension.

#### Article 3

Les éventuelles pertes de recettes résultant pour l'État de l'application de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par une taxe additionnelle, l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Merci à ces sénateurs courageux dont la clairvoyance se reflète dans un exposé clair et concis. Et regrettons que ce projet de loi soit resté lettre morte pour l'instant.

Alain Houpert

En 2020 les sénateurs ont alerté le gouvernement sur l'état alarmant du matériel aérien de lutte contre les incendies. Deux ans plus tard, rien n'a été fait.



Harold Bernat @bernathoustra

*Si je comprends bien, n'hésitez pas à éclairer ma lanterne, on devrait se taper le cul par terre parce que 300 pompiers hors France viennent en renfort quand 5000 pompiers français sont suspendus simplement pour mater sans aucune raison sanitaire à l'été 2022.*

#Invendies #Gironde

@EnModeMacaron

Le vaccin ne protège pas de l'infection et de la contamination, mais Macron ne réintègre pas les pompiers suspendus ! ☐ La sénatrice Sylviane Noël veut la réintégration des pompiers suspendus alors que la France brûle ! RT si tu soutiens cette demande !

@DIVIZIO

La France fait venir des pompiers d'ailleurs ! Dont acte ! La presse a donné les pays d'où viennent ces soldats du feu. Du coup demain, méthodiquement, @AssoJNSPUD

va examiner le statut de l'obligation vaccinale dans ceux-ci et si un seul n'est pas soumis à vaccination obligatoire

je ferai immédiatement un recours pour enjoindre au ministre de justifier que seuls des sapeurs-pompiers étrangers vaccinés sont au feu ! Au besoin j'enverrai un huissier directement au lieu où sont les pompiers et leur commandement pour avoir l'info et en tirer les conséquences.

@AssoJNSPU

Vous pouvez commencer : les pompiers allemands NON INJECTÉS... de quoi bien humilier nos pompiers suspendus encore un peu. COMMENT LEURS COLLÈGUES PEUVENT-ILS ACCEPTER ÇA ! ET LEUR SYNDICAT, IL SERT À QUOI à part encaisser le chèque !

@NiusMarco

Les pompiers allemands non vaccinés vont pouvoir éteindre les feux en France. Pas les Français #reintegrezlesPompiersSuspendus

En Pologne, la vaccination covid a été recommandée, mais non obligatoire pour les pompiers.

organic\_lover1976

En Espagne la vaccination n'est obligatoire pour personne

## ET LES MOYENS ?

Tituart

lorsqu'un #Canadair coûte environ 60 millions d'€, la France en a commandé 2 supplémentaires On est donc incapable de payer 10 ou 15 avions de plus Pendant ce temps les actionnaires du CAC40 se sont partagé 70 milliards d'€ en 2021 ET, SI, ÇA A TOUT À VOIR !

Il faut supprimer l'obligation des pseudo vaccins expérimentaux qui ne sert à rien et réintégrer le plus vite possible pompiers et soignants vaccino-prudents.